



AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que les demandes de dérogation mineure suivantes ont été déposées :

1. Par M. Alain Beaucage, visant à autoriser la construction d'un garage détaché dont la hauteur totale serait à 5.49 mètres, au lieu de 4.27 mètres (hauteur du bâtiment principal) pour l'immeuble situé au 93, 4^E Avenue du Lac Ouest (lot 4 442 288), le tout contrairement aux dispositions du règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;
2. Par M. Vincent Lemay et Mme Marie-Ève Vallées-Deshaies, visant à autoriser, suite à la réception d'un certificat de localisation, la marge de recul avant du garage annexé au bâtiment principal à 13.94 mètres au lieu de 15 mètres, pour la propriété située au 22, 4^E Rang Est (lot 4 442 454), le tout contrairement aux dispositions du règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

QUE l'arrêté ministériel 2020-008 publié le 22 mars 2020, qui suspend toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal.

QUE ces demandes de dérogation mineure seront déposées lors de la séance ordinaire qui se tiendra à huis clos le lundi 4 mai 2020 à 20h, par le biais d'une conférence téléphonique.

QUE toute personne ou organisme intéressé par ces demandes de dérogation mineure **pourra transmettre par écrit** ces commentaires au Conseil municipal, à compter du présent avis, jusqu'au vendredi 1^{er} mai 2020, à midi, à la soussignée, à l'adresse dga@ville.daveluyville.qc.ca.

Donné à Daveluyville, ce 8 avril 2020.

Pauline Vrain
Greffière